

# Vie culturelle et pouvoirs publics locaux. La fondation de la bibliothèque municipale de Montréal

Michèle Dagenais

Volume 24, Number 2, March 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016597ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016597ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Urban History Review / Revue d'histoire urbaine

## ISSN

0703-0428 (print)

1918-5138 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Dagenais, M. (1996). Vie culturelle et pouvoirs publics locaux. La fondation de la bibliothèque municipale de Montréal. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 24(2), 40–56. <https://doi.org/10.7202/1016597ar>

## Article abstract

As the main strategic asset in the competition that exists between cities, culture represents today a kind of display where large urban centres reveal their particular personality. For that reason, it has often been thought that the municipalization of the cultural field was a new, or at least a recent, phenomenon. In fact, this is not the case. This paper will analyse some of the circumstances that provoked municipal intervention in the cultural field at the beginning of the twentieth century. It will also describe the various steps that led to the foundation of the Montreal Municipal Library. At that time, the erection of a public library gave rise to sharp tensions within Montreal society. Two critical issues formed the core of the dispute: the first related to the very definition of public culture, and the second to the cultural mandate of municipal authorities.

## ***Vie culturelle et pouvoirs publics locaux. La fondation de la bibliothèque municipale de Montréal***

***Michèle Dagenais***

### **Résumé:**

***Carte maîtresse de la stratégie des villes dans la concurrence qu'elles se livrent, la culture constitue aujourd'hui une sorte de vitrine qui confère aux grands ensembles urbains leur personnalité propre. De ce fait, on a bien souvent l'impression que la municipalisation du champ culturel est un phénomène nouveau ou du moins récent. Or, il n'en est rien. Dans cet article, nous analyserons certaines des circonstances à l'origine de l'intervention municipale dans le champ culturel au tournant du XXe siècle, en présentant les différentes étapes entourant la création de la Bibliothèque municipale de Montréal. À l'époque, l'avènement d'une bibliothèque publique engendre de vives tensions au sein de la société montréalaise. Deux questions fondamentales se retrouvent au coeur du litige: la première concerne la définition même de la notion de culture publique; la deuxième, celle du mandat des pouvoirs municipaux dans ce domaine.***

La vie culturelle est en pleine redéfinition au tournant du XXe siècle à Montréal, comme dans plusieurs autres villes d'Amérique du Nord. Jusqu'alors l'apanage d'un petit groupe sélect d'individus, apparenté à la bourgeoisie, elle s'était d'abord déployée dans les salons privés et les rares petites salles de spectacles de la ville<sup>1</sup>. Mais les transformations majeures que subit la société montréalaise, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, font naître le besoin d'un élargissement des cadres de cette vie culturelle à caractère plutôt privé. Plusieurs recherches sur les loisirs publics et commerciaux<sup>2</sup>, sur la vie intellectuelle et culturelle<sup>3</sup> ou sur les sports<sup>4</sup> ont rendu compte du processus d'élaboration d'espaces multiples concourant à l'émergence d'une vie culturelle davantage publique mais aussi urbaine. Ce processus est le résultat des actions menées par de multiples acteurs dans leur tentative d'aménager des lieux de rencontre et d'échange propices à la constitution de nouvelles formes de sociabilité: à travers la formation d'associations littéraires responsables de la création de lieux de discussion, de bibliothèques ou de musées, l'organisation de concerts dans les parcs, la mise sur pied de loisirs dans les terrains de jeux, la production d'événements ou de manifestations culturels tels les carnivals, les expositions, etc.

Dans la majorité des études, référence est aussi faite au rôle de l'administration municipale, à divers titres. Bien que ces recherches n'analysent pas en elle-même cette présence, certaines de leurs remarques donnent à penser que la Ville a été un agent important dans le processus de redéfinition de la vie culturelle qui s'amorce à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Cependant, plus que de sa propre initiative, c'est sous l'effet des multiples demandes sociales, semble-t-

il, qu'elle consent à agir. Ses interventions se font donc surtout par à coups, sans planification préalable, au gré des requêtes et des pressions exercées à son endroit. Dans cet article, nous aimerions revenir sur les circonstances à l'origine de l'intervention municipale dans le champ culturel, à la lumière de l'expérience montréalaise. Ce retour aux sources nous semble particulièrement approprié dans la mesure où la culture ne faisait pas partie des secteurs d'intervention des municipalités canadiennes dès leur origine, au même titre que les travaux publics par exemple. Son étude peut donc permettre d'analyser de quelle façon s'élaborent les politiques municipales: d'identifier les différents facteurs qui vont amener les villes à considérer la culture comme faisant partie de leurs responsabilités, puis comme un service à la population, un service public qu'elles doivent assumer.

Mais pour parvenir pleinement à dresser cette genèse des politiques culturelles dans le cas de Montréal, sans doute faudrait-il établir un relevé exhaustif des actions qu'elle a menées dans ce secteur: lors de l'inauguration d'événements spéciaux, comme bailleur de fonds, comme entrepreneur dans l'aménagement de parcs, de jardins, de terrains de jeux ou de bains, comme propriétaire de sites loués à des associations sportives ou culturelles. Ce qui représente un travail colossal même pour la période qui nous intéresse, soit le tournant du XXe siècle. À cette étape-ci de notre recherche, nous avons choisi de mener une enquête en profondeur sur un aspect spécifique de l'intervention municipale dans la vie culturelle: la mise sur pied d'une bibliothèque «publique» au début du XXe siècle. Un dossier particulièrement riche pour prendre la mesure du rôle joué par l'administration montréalaise comme agent de ce que nous appelons, à la suite d'Yvan Lamonde<sup>5</sup>, la culture publi-

**Summary:**

***As the main strategic asset in the competition that exists between cities, culture represents today a kind of display where large urban centres reveal their particular personality. For that reason, it has often been thought that the municipalization of the cultural field was a new, or at least a recent, phenomenon. In fact, this is not the case. This paper will analyse some of the circumstances that provoked municipal intervention in the cultural field at the beginning of the twentieth century. It will also describe the various steps that led to the foundation of the Montreal Municipal Library. At that time, the erection of a public library gave rise to sharp tensions within Montreal society. Two critical issues formed the core of the dispute: the first related to the very definition of public culture, and the second to the cultural mandate of municipal authorities.***

que urbaine et, par le fait même, rendre compte de certains des grands débats qui secouent la société montréalaise, dans le processus d'émergence d'une culture publique urbaine.

De par le nombre d'acteurs qui se mobilisent autour du projet, la lenteur de sa réalisation, la complexité des questions soulevées, il appert que la bibliothèque, même si elle constitue une réalisation parmi plusieurs autres, occupe une place bien particulière à la fois dans l'histoire de l'administration municipale de Montréal et celle de la vie intellectuelle et culturelle montréalaise. Il faudra en effet plus de trente ans avant que ce projet ne voit le jour, en 1917. Trente ans pour aplanir les principaux obstacles et les tensions qu'engendre l'idée de l'ouverture d'une bibliothèque municipale à Montréal.

Tous ces débats qui agitent la société montréalaise sont pourtant bien de leur temps. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, en effet, un mouvement en faveur de l'érection de bibliothèques publiques s'organise dans de nombreuses villes du continent nord-américain. Il favorise l'adoption de lois à cet égard: d'abord aux États-Unis en 1850<sup>6</sup>, puis en Ontario en 1882<sup>7</sup> et en Colombie-Britannique en 1891, notamment<sup>8</sup>. De part et d'autre de la frontière est autorisée la levée d'un impôt local spécial aux fins de financer la construction de bibliothèques publiques sur le territoire des municipalités. Dès avant la fin du siècle, les villes américaines en comptent plusieurs centaines et les canadiennes, plusieurs dizaines. Les unes et les autres ont aussi recours à l'aide offerte par certains philanthropes, en tête desquels figure Andrew Carnegie. Cet industriel de Pittsburgh va tout particulièrement contribuer à l'ouverture de plusieurs bibliothèques en offrant aux municipalités de financer la construction des bâtiments en

échange de leur engagement à investir annuellement une certaine somme pour assurer le fonctionnement de ces institutions.

La question des bibliothèques publiques est aussi intimement liée aux projets de développement de l'éducation publique, en cours depuis les années 1830 ou 1840 selon les cas. Dans ce contexte d'émergence de la démocratie bourgeoise, la promotion de la lecture publique, tout comme celle de l'éducation, vise la formation de citoyens responsables et instruits. Tel est du moins l'objectif poursuivi par les réformistes et les philanthropes aussi bien en Grande-Bretagne, qu'aux États-Unis, au Canada ou au Québec. Dans ce dernier cas, toutefois, c'est l'éducation confessionnelle plutôt que laïque qui va remporter la bataille.

Mais, ce ne sont pas tant ces débats, déjà bien étudiés, que le présent article vise à présenter. En reconstituant les grandes étapes conduisant à la création de la Bibliothèque municipale de Montréal, l'objectif est plutôt de rendre compte, comme nous l'avons dit, de certaines des grandes questions que soulève l'intervention de l'administration municipale dans le champs culturel au tournant du XXe siècle. Les premières demandes à parvenir aux autorités municipales montréalaises datent du début des années 1880. Cependant, même en dépit de l'implication directe de l'administration municipale dans l'ouverture d'une bibliothèque «technique» en 1903, il faudra attendre 1917 avant que ne soit fondée une institution réellement publique, celle dont rêvent tout à la fois les étudiants de l'Université Laval à Montréal, les membres du défunt Institut canadien et ceux de la Société d'Archéologie et de Numismatique, la Ligue de l'enseignement, l'École littéraire de Montréal, les journalistes de *La Patrie* et bien d'autres encore. Durant toutes ces années, deux

questions fondamentales se retrouvent au coeur des litiges: la première concerne la définition même de la notion de culture publique; la deuxième, celle du mandat des pouvoirs municipaux dans ce domaine. Après avoir examiné les composantes essentielles de ces débats, nous présenterons les principaux épisodes qui conduisent à la naissance de cette institution.

### **La culture publique urbaine: un espace à définir**

Si le projet d'ouverture d'une bibliothèque municipale à Montréal engendre de vives tensions, c'est d'abord parce qu'il crée un précédent dans une société où les institutions culturelles existantes ont un caractère essentiellement privé. C'est le cas des nombreuses bibliothèques mises sur pied au cours du XIXe siècle par des groupes d'affaires, des syndicats de métier, des associations culturelles francophones et anglophones, des institutions d'enseignement ou des membres du clergé. Il s'agit là de bibliothèques de collectivités c'est-à-dire d'institutions privées, puisque financées par des groupes restreints et offrant des services à leurs seuls membres<sup>9</sup>. Le projet d'une bibliothèque municipale s'en démarque radicalement car il implique la création «... (d')une *Bibliothèque populaire* indépendante de toute dénomination ou subordination religieuse»<sup>10</sup>. Il suppose donc l'avènement d'un type inédit d'institutions culturelles, c'est-à-dire ouvertes à tous, laïques, gratuites et donc financées par les pouvoirs publics. Ce faisant, il soulève la question de la définition même d'une culture publique: un problème majeur dans une société telle que la société montréalaise du XIXe siècle, divisée par une foule de clivages à la fois ethniques, religieux et sociaux. Comme le rapporte si justement un grand quotidien montréalais à cette époque: «Notre société est composée de ca-

tholiques et de protestants, d'Anglais, de Canadiens... Quel est le criterium qui devra former la conscience publique?»<sup>11</sup>

Cette question prend tout son sens dans le Montréal du tournant du XXe siècle où les tensions, résultant de la cohabitation entre Canadiens d'origines française et britannique, demeurent vives en dépit de l'existence d'une stratégie dite de cloisonnement institutionnel. Élaborée depuis le début du XIXe siècle par les élites, cette stratégie a conduit à la mise en place de tout un réseau d'institutions sur une base confessionnelle, aussi bien dans le domaine de l'éducation que de la charité<sup>12</sup>. Comme l'explique alors l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési:

Nous avons à Montréal deux sociétés distinctes, la société catholique et la société non catholique. (...) Nous avons nos écoles, nos asiles de charité, nos orphelinats; les protestants ont les leurs... et c'est là que se trouve le secret de la paix qui règne parmi nous, en même temps que du respect de la liberté de conscience qui règne à Montréal. Il y a certains terrains sur lesquels la fusion n'est pas possible.<sup>13</sup>

La crainte de voir les élus municipaux remettre en question ce fragile équilibre, en érigeant une bibliothèque publique, est surtout vivement ressentie par plusieurs élites francophones, clergé en tête. Mais au-delà de son souci de préserver la paix sociale, l'épiscopat montréalais craint le vent de laïcisation qui souffle sur la société montréalaise, tout comme dans le monde occidental de l'époque, dans cette période d'industrialisation, de valorisation du progrès matériel et de déploiement des valeurs marchandes. La laïcité est menaçante non seulement en ce qu'elle propose de nouveaux modèles d'organisation sociale où

sont mises au second plan les références aux croyances religieuses, mais aussi parce qu'elle s'exprime souvent contre l'Église catholique elle-même. La laïcité est également menaçante car elle présuppose une implication plus grande des pouvoirs publics dans la gestion des questions sociales, au détriment de l'Église bien entendu. Pour faire face à la tempête, cette dernière va d'ailleurs chercher à occuper le plus possible de terrains tout spécialement dans le monde du travail, dans les domaines de l'éducation, de la culture et des loisirs.

La campagne en faveur de l'ouverture d'une bibliothèque municipale et les tensions qu'engendre la définition d'une culture publique révèlent donc l'existence d'un second enjeu: celui de l'affranchissement des laïcs de la tutelle du clergé. S'étendant sur plusieurs années, cette lutte réunit plusieurs intellectuels et des membres de l'élite libérale francophone<sup>14</sup>. Elle vise l'instauration d'institutions véritablement publiques qui favorisent la circulation d'oeuvres et d'idées critiques y compris à l'égard des institutions catholiques et de leur pouvoir sur la société. En ce sens, le processus de définition d'une culture publique auquel contribue le débat sur la bibliothèque municipale implique la constitution d'espaces nouveaux, de lieux de rencontre, d'échanges et de sociabilité pluralistes et modernes, à l'image du siècle naissant.

Cet aspect des débats entourant la Bibliothèque municipale concerne essentiellement les francophones de la ville. C'est que le besoin d'une bibliothèque publique se fait sentir ici plus cruellement qu'au sein de la communauté anglophone. Tout d'abord, le réseau de cette dernière est beaucoup plus ancien et important qu'en milieu francophone. Outre les bibliothèques d'association telles celle du *Montreal Mechanics' Insti-*

tute<sup>15</sup> ou du *Young Men's Christian Association*<sup>16</sup>, on relève la présence de celle du *Fraser Institute* qui, à partir de 1885, renferme près de 30 000 livres. De plus, Westmount fonde une bibliothèque publique en 1899. Même si elle est destinée à la population habitant sur son territoire, elle s'adresse elle aussi à la clientèle anglophone.

Au-delà de l'importance des ressources du milieu anglophone, il est une autre dimension qui semble centrale dans cette bataille si fondamentale pour bien des intellectuels et des membres de l'élite libérale francophone de l'époque: celle de leur affranchissement vis-à-vis du clergé. Ce que les anglophones n'ont pas à vivre, du moins de la même manière, puisque les membres du clergé protestant ne cherchent pas à contrôler le développement des bibliothèques en autant qu'une certaine morale, définie de manière assez large, soit sauvegardée<sup>17</sup>.

Le projet d'ouverture d'une bibliothèque publique soulève finalement des passions dans la mesure où il implique une démocratisation du savoir, de l'accès à la connaissance. Syndicats, partis ouvriers<sup>18</sup>, groupes d'intellectuels tels la Ligue d'enseignement<sup>19</sup> et les membres des loges maçonniques montréalaises<sup>20</sup> y voient en effet un moyen d'améliorer le sort et la qualité de vie des travailleurs, tout comme peuvent le faire les écoles du soir. Cette conception heurte cependant l'élite bien pensante, y compris ceux-là mêmes qui prônent la fondation de la bibliothèque. C'est que les partisans du projet n'ont pas tous la même définition de ce que doit être une bibliothèque «publique». De fait, pour la majorité des protagonistes, la bibliothèque est bien plus envisagée comme devant être un lieu d'étude et de référence, composé essentiellement d'essais, d'ouvrages scientifiques et techniques et, à la rigueur, de certains classiques de la litté-

ture. Outre la libre circulation d'ouvrages jugés frivoles, on craint par dessus tout de mettre à la disposition du peuple des oeuvres critiques, des lectures subversives et contestataires: «Il s'agit, écrit-on à l'époque, de protéger l'âme de nos enfants et de veiller à la conservation de notre foi nationale et de nos bonnes moeurs»<sup>21</sup>.

Ainsi, bien des éléments de la société montréalaise s'opposent à l'érection d'une bibliothèque publique et de là, à la constitution d'espaces propices au développement d'une culture publique urbaine. La brèche ainsi créée risque de compromettre les anciennes divisions et hiérarchies en favorisant l'émergence d'institutions et de pratiques d'un nouveau genre, c'est-à-dire ouvertes à tous indépendamment de leurs croyances, de leurs origines sociale et professionnelle et de leur ethnie.

#### *Une responsabilité municipale ?*

Toutefois, l'élément déterminant qui va conférer un caractère résolument public à cette culture urbaine en pleine élaboration, c'est l'implication directe des pouvoirs locaux. De fait, en assumant le financement d'institutions telle que la bibliothèque, l'administration municipale les rend accessibles à tous. Les groupes favorables à l'érection d'une bibliothèque publique l'ont bien compris et réclament très tôt l'intervention des institutions politiques locales. Mais c'est précisément aussi pour cette raison que le projet d'ouverture d'une bibliothèque publique soulève de vives objections. La culture est alors considérée comme une affaire privée et doit de ce fait relever d'associations, de clubs ou d'entrepreneurs.

L'opposition au projet prend une coloration particulière aussi en bonne partie parce que le débat fait intervenir les institutions politiques municipales. À cet

égard, certains s'interrogent sur la légitimité du désir des autorités montréalaises de prendre en charge un tel projet. Comment même imaginer que les villes, dont le mandat est d'assurer la sécurité des citoyens, de voir à l'entretien des voies de communication et au maintien de la salubrité des lieux publics, soient capables d'assumer une telle responsabilité? En vertu de quel principe seraient-elles autorisées à intervenir dans un domaine qui, estiment certains, relève de l'éducation? Comme l'expose de manière très éloquente un journal conservateur de l'époque:

... en bonne vérité, choisit-on les conseillers en vue de l'administration intelligente d'une bibliothèque publique? Personne, assurément n'oserait le soutenir. On nomme des conseillers municipaux, parce qu'on les croit compétents pour discuter et résoudre les questions qui sont du ressort naturel d'un conseil municipal: finances municipales, impôts et perceptions d'impôts, voirie, police...<sup>22</sup>

Pourtant, dès le départ, la question de la bibliothèque est posée et débattue sur la scène municipale, parce qu'elle constitue pour ses promoteurs un aspect central de la culture urbaine en voie d'élaboration. Mais c'est aussi la répartition des rôles dévolus aux institutions politiques aux différents échelons – municipal, provincial, fédéral – qui explique que cette responsabilité soit d'emblée associée aux gouvernements municipaux. Jusqu'aux années 1930, faut-il le rappeler, les administrations municipales jouent un rôle de premier plan dans la régulation des problèmes reliés au monde urbain et à son aménagement, de même que des conditions de vie en général<sup>23</sup>. Bien que le gouvernement provincial élargit progressivement ses domaines d'intervention, en direction des services sociaux notamment, il demeure

totallement absent de celui de la culture et des loisirs<sup>24</sup>.

Par ailleurs, le vote d'une série de lois dans la seconde moitié du XIXe siècle va aussi contribuer à faire du domaine de la culture – en premier lieu par l'intermédiaire des bibliothèques – un secteur d'intervention municipal<sup>25</sup>. Plus spécifiquement la loi de 1890, votée par le gouvernement d'Honoré Mercier, accorde clairement aux municipalités le pouvoir d'établir et d'entretenir des bibliothèques en leur attribuant cette responsabilité, jusque-là dévolue au surintendant de l'instruction provinciale<sup>26</sup>. Même si elles contribuent à accentuer le caractère urbain et public des bibliothèques, dans l'immédiat ces lois ne sont cependant pas suffisantes en elles-mêmes pour susciter un mouvement de création de telles institutions. Voyons alors quels autres facteurs et événements seront nécessaires pour qu'à tout le moins une d'entre elles voit finalement le jour à Montréal.

### ***Les premiers projets de bibliothèque de la fin du XIXe siècle***

Si nous avons réussi à identifier une bonne partie des promoteurs du projet de bibliothèque municipale au sein de la population montréalaise, il en va différemment des politiciens locaux, sur lesquels nous allons maintenant nous pencher. Cette méconnaissance tient à plusieurs facteurs d'ordre divers. Tout d'abord, les protagonistes de la scène politique montréalaise au tournant du XXe siècle demeurent encore aujourd'hui largement méconnus, tout comme c'est le cas pour la plupart des autres grandes villes canadiennes<sup>27</sup>. En effet, pratiquement aucune étude exhaustive n'est venue compléter et approfondir les données préliminaires issues des travaux pionniers de Guy Bourassa sur les élites politiques montréalaises<sup>28</sup>. Si on connaît en gros les secteurs socio-professionnels auxquels

appartiennent certaines figures dominantes en revanche, on ignore totalement la nature de leur cheminement à moyen ou long terme, l'étendue de leurs réseaux, la variété des secteurs socio-économiques dans lesquels ils sont impliqués.

Par ailleurs, on ne cerne pas davantage les dynamiques de la scène politique locale, si ce n'est au moyen des grandes catégorisations construites il y a quelques années et partiellement remises en question par la suite. Si valables soient-elles, ces catégorisations, distinguant deux types de politiciens – les réformistes et les populistes – ne permettent pas de rendre compte de la multiplicité des clivages plus fondamentaux qui divisent les politiciens, de la nature de leurs alliances entre eux et avec d'autres interlocuteurs au sein de la population. Et si commodes soient-elles – dans la mesure où la scène électorale municipale n'est pas structurée par de grands partis politiques dont la présence aurait pu faciliter le travail de repérage des enjeux politiques locaux, elles ne constituent que des outils bien imparfaits. En l'état actuel des choses, il est donc malaisé de saisir les réseaux d'intérêts que représentent et défendent les politiciens municipaux. C'est pourquoi l'analyse des débats qui secouent le Conseil municipal sur la question de la bibliothèque municipale n'est pas parvenue à cerner les intérêts en cause, mais bien seulement les principes défendus. Sauf en de rares occasions, il n'a donc pas été possible de repérer au nom de qui interviennent les conseillers municipaux et qui représentent-ils hormis eux mêmes.

Ces réserves faites, il n'empêche que l'étude des débats au sein du Conseil municipal et plus globalement à l'Hôtel de Ville permet de saisir des dynamiques inédites de la vie politique montréalaise du tournant du siècle, et de cerner des

aspects essentiels pour comprendre la manière dont s'élaborent les politiques municipales. En plus des questions qui divisent la société montréalaise, sont soulevés des problèmes rattachés plus étroitement au domaine de la politique partisane et reliés à la question de l'allocation des ressources et à leur déploiement dans l'espace. Questions intéressantes car à travers l'étude des nombreuses requêtes formulées au Conseil municipal, on décèle par bribes la manière dont prend forme les premiers balbutiements des politiciens locaux en matière de culture.

### ***Le projet de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal***

C'est au tout début de l'automne 1880 qu'est sollicitée pour la première fois l'administration municipale de Montréal en vue d'établir une bibliothèque publique. Démantelé à la suite de plusieurs revers<sup>29</sup>, l'Institut canadien, qui cherche à perpétuer son oeuvre, offre alors à la Ville sa bibliothèque riche de plus de 10 000 volumes à la condition qu'elle établisse une bibliothèque publique<sup>30</sup>. La crainte de prendre en charge un tel projet, alors complètement inédit en regard des attributions régulières de la Ville, proposé de surcroît par un organisme désavoué par l'Église catholique et dont la bibliothèque renferme plusieurs titres mis à l'index, rebute les membres du Conseil municipal qui déclinent finalement l'offre<sup>31</sup>. Cette bibliothèque sera finalement acquise par l'Institut Fraser en 1885, l'année même où ce dernier ouvre la sienne, considérée depuis lors comme le noyau des bibliothèques publiques à Montréal<sup>32</sup>. Une acquisition qui a certainement été difficilement acceptée par certains à l'époque, dans la mesure où elle a eu pour effet de transférer tous les trésors accumulés par l'Institut canadien dans la communauté anglophone, et de repousser aux calendes grecques le pro-

jet de voir s'ériger une bibliothèque publique dont auraient pu bénéficier les francophones de Montréal.

À l'Hôtel de Ville, la question de la bibliothèque ne refait surface qu'en 1892<sup>33</sup>. En décembre un comité spécial pour «l'établissement d'une bibliothèque publique gratuite», sur lequel siège Raymond Préfontaine - un des politiciens parmi les plus importants sur la scène municipale - est formé et sera reconduit dans ses fonctions en février 1893, au lendemain des élections municipales<sup>34</sup>. La disparition appréhendée du Château Ramezay, alors propriété du gouvernement du Québec, et la demande des membres de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal d'entreprendre des démarches pour le sauver, afin d'y établir une bibliothèque et un musée, incitent l'administration municipale à s'y intéresser<sup>35</sup>. Une pétition portant la signature de 2000 électeurs, autant francophones qu'anglophones cette fois, est présentée à la Ville à cette fin<sup>36</sup>.

Le 24 octobre 1893, Montréal devient propriétaire du bâtiment<sup>37</sup>. L'année suivante, la Société d'Archéologie et de Numismatique présente une nouvelle requête à l'Hôtel de Ville dans laquelle elle propose de prendre elle-même à sa charge l'établissement d'un musée, d'une galerie historique et d'une bibliothèque «canadienne» moyennant le versement de subsides municipaux pour assurer l'entretien du musée et du château<sup>38</sup>. Elle obtient partiellement gain de cause au mois d'avril 1895 en devenant locataire du château pour une durée d'un an, au coût symbolique d'un ou deux dollars, à charge pour elle cependant d'assumer les travaux de réparation et d'entretien de la bâtisse<sup>39</sup>. Trois ans plus tard, le Conseil municipal consent à lui louer le Château pour une durée de vingt-cinq ans, de manière à pouvoir planifier ses activités à plus long terme<sup>40</sup>.

*Controverse autour du projet d'une bibliothèque Carnegie*

Le projet de créer une bibliothèque municipale est de nouveau discuté en 1900, quelques jours à peine après les élections. Le 12 février, en effet, «La Commission de la bibliothèque publique» est mise sur pied à cette fin. Parmi les huit membres qui la composent figure à nouveau Raymond Préfontaine, maintenant maire de Montréal depuis 1898<sup>41</sup>. Sans doute l'ouverture toute récente de la Bibliothèque de Westmount, de même que la tenue à Montréal du congrès annuel de l'American Library Association favorisent-elles la relance du projet. Selon Marcel Lajeunesse, l'ambition même du maire «... soucieux d'une administration marquée de grandes réalisations...» y contribue aussi pour une large part<sup>42</sup>.

Le 16 mars 1901, le maire Préfontaine, à l'instar de ses homologues américains et ontariens, décide de se prévaloir de l'aide du généreux philanthrope américain Andrew Carnegie. Ce faisant, il va déclencher toute une levée de boucliers. Déjà, Mgr Bruchési n'a de cesse de communiquer avec les conseillers municipaux qui jonglent alors avec l'idée de fonder un hôpital civique pour les malades contagieux, un hôpital «neutre»<sup>43</sup>. Ceci, sans compter qu'il mène en même temps une croisade contre la littérature immorale et demande au maire d'exercer la plus haute vigilance à l'endroit de «... certaines bibliothèques où l'on vend même aux enfants non seulement des livres dangeureux, mais de la littérature pornographique épicée d'illustrations.»<sup>44</sup> En plus d'agiter le spectre de la «perversion intellectuelle et morale» et celui de l'assimilation<sup>45</sup>, bien des opposants à l'établissement d'une bibliothèque publique questionnent plus fondamentalement la question du partage des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement et du coup, la

légitimité du désir des autorités municipales de prendre en charge un tel projet, comme nous l'avons vu<sup>46</sup>.

Entre-temps, le dossier suit tout de même son cours à l'Hôtel de Ville et la correspondance va bon train entre Carnegie et les autorités municipales. Au cours de l'été 1901, la Ville se voit ainsi offrir une somme de 150 000\$ pour la construction du bâtiment, à la condition expresse qu'elle accepte de dépenser 15 000\$ par année pour son fonctionnement<sup>47</sup>. Dans son rapport au Conseil du mois de mai suivant, la Commission des finances recommande d'accepter l'offre de Carnegie pourvu qu'une commission soit formée pour veiller à la sauvegarde des bonnes moeurs dans le choix des livres<sup>48</sup>. Ainsi croit-on, à tort, se prémunir contre les critiques qui ne manqueront pas de s'élever. Le 26 mai, le rapport est néanmoins approuvé par une majorité de vingt-cinq conseillers contre trois<sup>49</sup>. Il reste maintenant à s'entendre sur deux autres questions litigieuses: l'orientation à donner à la bibliothèque et l'endroit où l'ériger.

La Commission des finances est chargée d'esquisser un règlement qui soit suffisamment restrictif pour neutraliser les nombreuses oppositions au projet: «Pour éviter toutes les difficultés que le choix de livres pourrait créer, soumet-elle en substance, elle (la bibliothèque) devrait être composée spécialement de manière à développer l'instruction scientifique, industrielle et commerciale...»<sup>50</sup>. Désireuse d'obtenir l'aval de la population et surtout des principaux opposants au projet, la Commission suggère aussi d'organiser une assemblée conviant «... les autorités religieuses, les universitaires et les différents corps publics de Montréal...». On ne sait cependant si une telle réunion aura lieu. Le règlement est néanmoins présenté à l'automne et approuvé par une forte majorité

au Conseil – vingt-six conseillers contre cinq – le 3 novembre 1902<sup>51</sup>.

En dépit du souhait émis par les échevins Giroux et Laporte de voir la bibliothèque soumise à l'autorité d'un comité de censure composé de «... trois censeurs dont un (nommé) par le Conseil de Ville, un sera le Principal de l'Université McGill ou celui désigné par lui et un sera le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal...»<sup>52</sup>, le règlement stipule simplement que la «Bibliothèque Publique et Gratuite de Montréal» sera administrée par une commission spéciale composée d'un maximum de neuf conseillers choisis par le Conseil municipal<sup>53</sup>.

Le nouveau comité de la Bibliothèque se réunit dès la fin novembre et se met à la recherche d'un site<sup>54</sup>. Après avoir considéré les offres de vente de terrains privés, les membres s'entendent pour en choisir un appartenant de préférence à la Ville<sup>55</sup>. Toutefois, les suggestions qu'ils émettent par la suite vont soulever l'ire des occupants des lieux visés: dans le cas du marché Saint-Laurent, d'abord choisi car il est le plus central et le plus accessible parmi les terrains disponibles, c'est celle de ses locataires et de la Commission des marchés<sup>56</sup>; dans celui du Square Viger, c'est celle de la *Parks and Playgrounds Association* qui s'insurge à l'idée de voir se réduire le nombre d'espaces verts déjà considéré comme étant nettement insuffisant<sup>57</sup>. Peu après, une nouvelle plainte, formulée cette fois par un groupe de propriétaires situés aux abords du parc Viger, parvient également à la Commission de la bibliothèque<sup>58</sup>. Mais faisant fi de ces objections, la Commission décide d'organiser un concours d'architectes pour la construction du bâtiment sur l'emplacement du parc<sup>59</sup>.

Alors que la question de l'emplacement est chaudement discutée, le projet de bi-

bliothèque Carnegie est aussi vilipendé par l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési. Au début mars, il communique avec l'échevin et président de la Commission de la bibliothèque, Hormisdas Laporte, pour lui faire part de son indignation face au mépris qu'affichent certains membres du Conseil municipal à l'égard des bibliothèques déjà établies dans la ville, alors qu'ils dénoncent la «... pauvreté intellectuelle de ... la ville...». Ce faisant, déplore le prélat, ils ignorent «... les bibliothèques considérables que nous possédons à l'Université, au Palais de Justice, à l'Union catholique, au Cercle Ville-Marie... fruits des sacrifices du clergé, des communautés, de quelques hommes généreux et auxquelles la ville n'a jamais rien donné...»<sup>60</sup>.

Il est intéressant de noter, qu'à l'époque, le mépris des conseillers municipaux à l'égard des bibliothèques existantes est ressenti comme tel aussi par certains membres de la communauté anglophone. S'exprimant dans les pages des quotidiens *The Herald* ou *The Gazette*, ils s'indignent du peu de considération affichée par les élus locaux à l'égard de la bibliothèque du Fraser qui à leurs yeux possède déjà les attributs d'une bibliothèque publique et contient même une importante section d'ouvrages en français<sup>61</sup>. Dans les circonstances, s'interrogent-ils, pourquoi ne pas enrichir les fonds de l'Institut Fraser plutôt que de disperser les énergies et en construire une nouvelle? Bien évidemment, les plus ardents promoteurs du projet au Conseil municipal ne l'entendent pas de cette oreille, eux qui, à n'en point douter, caressent le rêve de voir s'ériger une telle institution dans la partie francophone de la ville. Il n'empêche qu'avec le temps, l'opposition à la bibliothèque Carnegie va grandissant parmi les élus, si bien qu'en janvier 1904 le projet est officieusement abandonné<sup>62</sup>.

### ***Un pis-aller: la Bibliothèque technique de Montréal***

Mais dans l'intervalle, la Chambre de commerce de Montréal prie instamment la Ville d'ouvrir ne serait-ce qu'une bibliothèque «scientifique et industrielle», «... considérant qu'il est urgent de mettre au moins à la disposition des classes industrielles, les publications les plus récentes et les auteurs les plus autorisés traitant des sciences, des arts et métiers, de commerce et d'industrie de tout genre»<sup>63</sup>. Présentée conjointement avec l'Association Saint-Jean-Baptiste, la demande précise que cette dernière est prête à louer une pièce à cette fin dans l'édifice du Monument national, rue Saint-Laurent. À l'issue d'une rencontre entre les parties à la fin du mois de mai 1903, une sous-commission de la Commission de la bibliothèque est formée pour étudier la question. Au mois de juin, cette dernière recommande au Conseil municipal d'accepter la proposition et soumet un budget pour l'installation de la bibliothèque et l'achat de livres<sup>64</sup>. Le reste de l'été y est consacré: ameublement, aménagement sommaire de la salle, échanges avec des professeurs de l'École Polytechnique, du Conseil des Arts et Manufactures, de l'Université McGill pour établir la liste des ouvrages à acquérir et des abonnements aux revues et aux journaux à effectuer, embauche de la bibliothécaire Eva Circé<sup>65</sup>. On ne sait trop quand la Bibliothèque ouvre officiellement mais d'après les procès verbaux de la Commission, elle semble fonctionner dès l'automne.

Ses premières années d'existence se déroulent sans heurt et sans histoire, ponctuées seulement par le vote de nouvelles acquisitions et l'embauche d'une assistante bibliothécaire. La petite salle du Monument national est fréquentée de manière assidue. Au cours des mois de janvier et février 1905, par exemple, 1 651



personnes y sont venues<sup>66</sup>. Il faut dire que les heures d'ouverture sont particulièrement longues – tous les jours de 9 heures à 22 heures et le dimanche de 10 heures à midi et de 14 heures à 19 heures – et donc favorables aux travailleurs.

Sans doute l'acquisition de livres est-elle suffisamment contrôlée et son mandat, respecté pour que la Bibliothèque ne fasse pas l'objet de critiques de la part du clergé. Parce que très modeste, elle est d'ailleurs la risée de certains conseillers municipaux<sup>67</sup>. Il n'empêche qu'avec le temps, elle déborde subrepticement les limites de son mandat. Ainsi, en novembre 1905, la Commission de la Bibliothèque décide-t-elle d'autoriser la bibliothécaire à acquérir des classiques français, arguant tout bonnement qu'elle se fait «...l'interprète des demandes du public.»<sup>68</sup>; un principe suivi par tous depuis le début<sup>69</sup>. Ce glissement dans la vocation de la Bibliothèque s'explique aussi fort probablement par la présence de la bibliothécaire Eva Circé: une femme proche des milieux francs-maçons et qui se fera le défenseur de l'éducation, de la démocratie et du féminisme comme journaliste écrivant sous un pseudonyme masculin, notamment dans *Le Monde ouvrier*<sup>70</sup>. Toujours est-il qu'en 1907, la Bibliothèque compte désormais 4 000 volumes parmi lesquels se trouvent des ouvrages historiques et littéraires<sup>71</sup>.

Bien au courant du changement graduel de la vocation de la Bibliothèque municipale, Mgr Bruchési décide d'intervenir en février 1907 pour tenter de freiner le mouvement. Profitant de ce que la Bibliothèque s'apprête à acquérir toute une liste de nouveaux titres «... qui n'ont aucun caractère technique et qui de plus seraient dangeureux pour la foi et la morale...», il intime les membres de la Commission de la bibliothèque de respecter la vocation initiale de l'institution:

«Je crois, poursuit-il, remplir un devoir... en veillant à ce que dans une bibliothèque ouverte à tout le monde, il n'y ait pas de livres dommageables aux âmes confiées à ma garde.» La copie de la lettre conservée aux archives de l'Archevêché de Montréal est accompagnée d'une liste de ces titres issus de la plume des Rousseau, Voltaire, Sand, Balzac, Michelet, et d'auteurs méconnus traitant de «Mysticisme et folie», ou de «La question sexuelle exposée aux adultes cultivés» jugés «absolument rationaliste»<sup>72</sup>. À nouveau l'opposition qui s'élève contre la libre circulation de tous les ouvrages invoque indirectement la nécessité de superviser étroitement les lectures des travailleurs et des «petites gens» considérés comme étant dénués de jugement et de maturité, et bien entendu le besoin de sauvegarder la morale et la foi.

La lettre vient aussitôt troubler les eaux calmes dans lesquelles baignait la Bibliothèque depuis près de trois ans. Les membres de la Commission de la bibliothèque réagissent immédiatement en priant le prélat de leur accorder une audience et en décidant de mener une enquête sur la Bibliothèque et ses attributs spécifiques, dans les textes de lois municipaux<sup>73</sup>. La brèche ainsi créée fournit aussi une tribune aux conseillers les plus conservateurs et critiques vis-à-vis l'orientation de la Bibliothèque.

Tentant de ménager les susceptibilités de tous et chacun, le conseiller Giroux propose de faire adopter par la Commission de l'hôtel de ville une résolution qui réaffirme le caractère «... technique, scientifique et industriel de la bibliothèque mais permet néanmoins d'acquérir des ouvrages littéraires classiques susceptibles de favoriser les études et travaux littéraires mais en excluant formellement toute oeuvre ... légère et pernicieuse.»<sup>74</sup> Maintenant à la fois l'ambiguïté autour du mandat de la bibliothé-

que et laissant la porte ouverte aux acquisitions réprouvées par les milieux conservateurs, la résolution ne fait pas l'unanimité parmi les membres de la Commission. Ouvertement dissident, l'échevin Levy va déclarer la guerre aux éléments les plus libéraux au sein du Conseil municipal.

#### *Débats autour du mandat de la Bibliothèque technique*

L'échevin Levy sollicite d'abord les avocats de la Ville pour qu'ils se prononcent sur la définition d'une bibliothèque «technique», sur les ouvrages qu'elle doit contenir et sur la légitimité de la résolution soumise par l'échevin Giroux quelques semaines plus tôt portant sur le mandat de la Bibliothèque<sup>75</sup>. Le 24 avril, l'opinion des avocats, publiée dans la *Gazette municipale de Montréal*, stipule «... qu'une bibliothèque purement technique ou de technologie ne devrait pas comprendre les ouvrages littéraires ou de fiction...» puis suggère de «... recourir aux débats ou discussions qui ont précédé la création finale de la bibliothèque dite «Bibliothèque technique» afin de bien saisir l'intention des véritables fondateurs...»<sup>76</sup>.

Un rapport présenté par les avocats de l'administration quelques semaines plus tard permet de clarifier divers points concernant cette bibliothèque technique fondée, on s'en souvient, en 1903. Ce faisant toutefois, il ne clôt pas le débat mais l'amène à se réorienter. Tout d'abord, les avocats attestent bien du droit que possède l'administration montréalaise d'établir une bibliothèque municipale en vertu de sa Charte<sup>77</sup>. Ils révèlent aussi qu'aucun règlement n'a été voté, comme stipulé par la Charte, pour créer la Bibliothèque et que seule l'adoption d'un rapport de la Commission des finances était à l'origine de celle-ci. Cependant, de par l'existence d'un bail liant la Ville à

l'Association Saint-Jean-Baptiste, la Bibliothèque possède une existence «lé-gale et régulière», tant que ce dernier est en vigueur. Il appert finalement que pour être légitimée, la résolution de Giroux doit être précédée du vote d'un règlement concernant la Bibliothèque<sup>78</sup>. En conséquence, les membres de la commission spéciale recommandent au Conseil d'adopter un règlement pour régulariser l'existence de la Bibliothèque<sup>79</sup>.

Mais il faudra encore plus d'une année avant que les membres du Conseil municipal ne parviennent à s'entendre sur son contenu. Deux conceptions s'affrontent alors: celle de Levy qui veut s'en tenir à une bibliothèque technique au sens le plus étroit du terme; celle de l'échevin Mercier, fils du défunt premier ministre Honoré Mercier<sup>80</sup>, et chaud partisan d'une bibliothèque réellement «publique». À cet égard, chacun élabore un projet de règlement<sup>81</sup> et va jouer du coude pour qu'il soit étudié par le Conseil municipal. Cette petite lutte, inscrite et ré-inscrite inlassablement à l'ordre du jour des séances du Conseil, se prolonge jusqu'en novembre 1908.

Le 20 décembre 1907, les deux règlements sont inscrits à l'ordre du jour pour une première lecture et le seront encore et encore au cours des prochains mois<sup>82</sup>. L'étude des projets de règlement est à nouveau retardée au cours de l'été 1908. Devant effectuer un voyage en Europe, Mgr Bruchési, lui-même, prie le maire de surseoir au vote du règlement jusqu'à son retour<sup>83</sup>. Il intervient également auprès du conseiller Mercier en lui demandant d'attendre son retour, avant de soumettre à nouveau son projet. Pour être certain d'être bien compris, il adresse aussi une requête analogue à l'avocat en chef de la Cité, sans doute un bon ami à lui.

Ses nombreuses requêtes vont être largement entendues puisque le vote sur un règlement ne se produit que le 10 novembre 1908<sup>84</sup>. Qu'a dit ou fait Bruchési, quelles pressions a-t-il exercées sur Mercier? Nul ne le sait mais toujours est-il que ce dernier renonce alors à l'étude de son projet. Et ce jour là, c'est le «Règlement concernant le maintien et le bon fonctionnement de 'La Bibliothèque technique de la Cité de Montréal'» de Levy qui est adopté, mais sous une forme tronquée qui ne comporte plus que deux sections plutôt que les vingt-cinq de la version originale. Le texte réaffirme sans ambiguïté que la Bibliothèque «...aura un caractère exclusivement technique...», et que sa gestion et son administration seront confiées à la Commission de l'hôtel de ville. Ainsi se clôt de manière plutôt abrupte le débat sur la Bibliothèque, sans que ne soit précisé son caractère autrement que par le terme de «technique» – en usage depuis 1903... Faute de parvenir à une entente et manifestement par crainte d'aller à l'encontre de l'opinion défendue par l'archevêque, on revient au point de départ!

#### *L'acquisition de la prestigieuse collection Gagnon: l'amorce d'un tournant?*

Mais l'accalmie dont jouit la Bibliothèque sera de courte durée, elle dont le destin ne saurait se limiter à celui d'être une simple bibliothèque technique installée dans des locaux exigus qui, de surcroît, ne lui appartiennent pas. Trop de gens et trop de groupes et d'associations réclament depuis trop longtemps une bibliothèque digne de Montréal, pour que les choses en restent ainsi. En novembre 1909, l'annonce de la mise en vente de la bibliothèque du conservateur des archives de Québec, Philéas Gagnon, réveille l'enthousiasme de plusieurs conseillers qui souhaitent vivement que la Ville s'en porte acquéreur<sup>85</sup>. Composée de plus de 10 000 livres canadiens

rares et anciens, la collection, convoitée semble-t-il par d'autres institutions dont la Ville de Boston<sup>86</sup>, est offerte en priorité à Montréal qui dispose ainsi d'une option d'achat de quelques semaines.

En dépit de l'appui non équivoque manifesté par le maire Payette et la Commission de l'hôtel de ville en faveur de l'acquisition, le *Montreal Herald* demeure circonspect:

It need hardly be said that this involves a somewhat different conception of the civic library from that embodied in the institution as it now exists. Those who desire to see the civic library run as a sort of annex to the night schools and technical classes can hardly be expected to hail the proposal to apend a large sum of money on a collection that would make it a resort of historiographers and specialist students from the world over. But there is a strong movement, which will be greatly accelerated when the city government enjoys more public confidence...<sup>87</sup>

Mais contrairement à ce que laisse entendre le journal, il ne sera pas nécessaire d'attendre l'arrivée au pouvoir des réformistes en 1910<sup>88</sup> pour que la question se règle. Forte de l'appui de plusieurs «... hommes de lettres et... littérateurs distingués...»<sup>89</sup>, la Commission des finances recommande l'acquisition de la collection Gagnon au montant demandé de 31 000\$; bibliothèque dont la simple valeur marchande est estimée entre 30 000\$ et 40 000\$. Quelque dix jours plus tard, le Conseil municipal adopte à son tour cette recommandation par une majorité de vingt-six conseillers contre dix<sup>90</sup>. À l'exception d'un seul conseiller francophone, l'opposition provient des conseillers anglophones qui invoquent l'absence d'une bibliothèque pour conserver la collection et la nécessité de subvenir en priorité aux multiples be-

soins de la Ville sur le plan matériel<sup>91</sup>. Mais plus fondamentalement, si ceux-ci s'opposent à cette acquisition, c'est parce qu'ils ne sont pas particulièrement favorables à la création d'une bibliothèque municipale. Les bibliothèques anglophones existantes, en effet, répondent déjà largement à leur besoin<sup>92</sup>.

Avec l'acquisition de la collection Gagnon, circulent à nouveau de nombreuses pétitions réclamant la construction d'une bibliothèque municipale<sup>93</sup>. Mais le moment n'est pas encore suffisamment propice au projet, même en dépit des changements importants survenus à l'Hôtel de Ville alors que les institutions politiques sont transformées pour faire place à l'avènement d'un organe exécutif – le Bureau des commissaires – en remplacement des commissions échevinales<sup>94</sup>. À peine acquis, les bijoux de la collection Gagnon sont donc entreposés dans les voûtes de sûreté de la compagnie Royal Trust<sup>95</sup> d'où ils ne ressortiront que bien des années plus tard... Pour le clergé cependant, ces nouveaux développements dans l'histoire de la Bibliothèque municipale semblent suffisamment menaçants pour qu'il se décide à intervenir. Prenant les devants sur l'administration municipale, les Sulpiciens décident de construire une vaste bibliothèque publique, pouvant contenir jusqu'à 200 000 volumes, sur un de leurs terrains situé rue St-Denis: une décision visant, ni plus ni moins, à «rendre inutile» la construction d'une bibliothèque municipale<sup>96</sup>.

Dans l'immédiat, pourtant, le début du mandat des réformistes à l'Hôtel de Ville ne se traduit pas par un changement d'attitude à l'égard du problème toujours pendant de la Bibliothèque municipale. Dans le domaine de la vie culturelle et des loisirs, c'est vers l'aménagement de parcs, de terrains de jeux et de récréation que se dirige leur attention<sup>97</sup>. Mais

«Des plaintes nombreuses ayant été faites par le public qui fréquente la Bibliothèque, au sujet de l'insuffisance et du mauvais aménagement de la Bibliothèque municipale du Monument national...»<sup>98</sup>, le Conseil municipal est contraint de nommer une commission spéciale chargée d'étudier sa relocalisation<sup>99</sup>. À sa réunion du 7 décembre suivant, la commission rapporte les propos du bibliothécaire F. Villeneuve qui décrit de manière éloquente le caractère inapproprié du Monument national:

En été, les bruits de la rue, des tramways, la poussière, les odeurs du marché Saint-Laurent; en hiver, les cours de piano, les soirées politiques, dramatiques et musicales, les cours publics, etc., en font un endroit si bruyant que les lecteurs ne peuvent étudier librement.<sup>100</sup>

La Bibliothèque est finalement relocalisée, mais à nouveau dans des locaux d'emprunt. Elle sera désormais sise dans les salles de l'École technique de Montréal, rue Sherbrooke ouest<sup>101</sup>.

### ***La dernière manche***

*Un promoteur déterminé: le notaire Victor Morin*

L'aboutissement du dossier de la Bibliothèque municipale entre dans sa phase décisive avec l'arrivée au Conseil municipal du notaire Victor Morin, au début des années 1910<sup>102</sup>. Militant actif au sein de l'Association des citoyens, organisme réformiste qui a joué un rôle central dans les changements survenus à l'Hôtel de Ville, il occupe également une place importante au sein de la vie culturelle montréalaise. Président de la Société historique de Montréal, homme de lettres et amoureux de Montréal, il est bien déterminé à la doter d'une institution culturelle digne de son rang de métropole.

Ainsi, au lendemain des élections de 1912, les événements s'accélérent avec la nomination de Victor Morin à la présidence de la Commission de la bibliothèque<sup>103</sup>. Celle-ci obtient d'abord que le Conseil adopte le principe de l'établissement d'une bibliothèque publique<sup>104</sup>. Ensuite, elle le convainc de voter un crédit de 500 000\$, sur les fonds d'emprunt, destiné à la construction d'une bibliothèque et à l'acquisition d'un terrain<sup>105</sup>. Elle lui soumet en outre trois propositions d'emplacement (voir figure 1): le marché Saint-Laurent, le «... centre du square Saint-Louis, où se trouve la pièce d'eau», la ferme Fletcher...»<sup>106</sup>. Cependant, tel qu'il se présente, le dossier de l'emplacement de la future institution ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis 1902-1903.

De fait, dix ans plus tard, la question de l'emplacement demeure aussi litigieuse. D'un côté, le Bureau des commissaires se prononce en faveur du choix de la ferme Fletcher comme emplacement pour la future bibliothèque<sup>107</sup>. De l'autre, le Conseil municipal estime qu'il serait opportun de chercher un emplacement plus propice pour la bibliothèque et demande à la Commission et au Bureau des commissaires de refaire leurs devoirs<sup>108</sup>. S'amorce alors une confrontation entre les partisans de la ferme Fletcher et ceux d'un autre emplacement dont le choix n'est pas encore officiellement arrêté; une bataille qui va, elle aussi, s'étendre sur plusieurs mois, voire quelques années. Cette fois, on retrouve donc des partisans en faveur d'un emplacement dans l'ouest de la ville et d'autres, plutôt dans l'est. De moral qu'il était, le clivage, notamment au sein des élus, prend une coloration plus nettement ethnique. Se pose donc la question suivante: le développement de quelle partie de Montréal veut-on favoriser: l'ouest anglophone ou l'est francophone<sup>109</sup>?

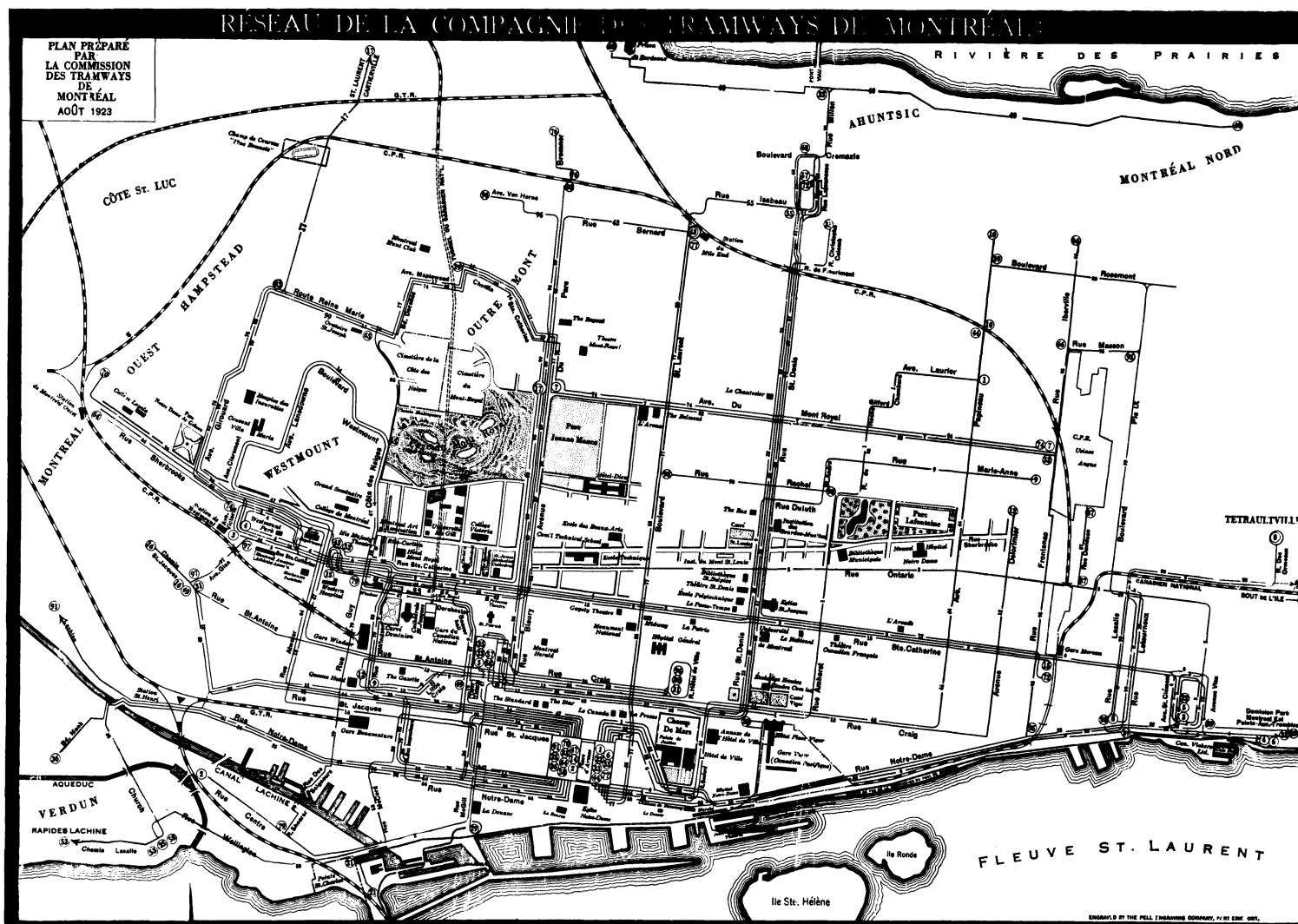


Figure 1: Carte de Montréal, 1923  
Source: Archives nationales du Canada

À l'Hôtel de Ville même, le clivage se traduit par une opposition entre les membres du Bureau des commissaires, favorables à l'ouest et ceux du Conseil municipal, plutôt partisans de l'est. Tantôt c'est la ferme Fletcher, située dans l'ouest, qui est privilégiée: une option pour laquelle Victor Morin obtient l'appui de 1 600 électeurs<sup>110</sup>; tantôt la limite sud-ouest du parc La Fontaine<sup>111</sup>; tantôt un terrain privé bor-

né par les rues De Montigny, Saint-André, Saint-Timothée<sup>112</sup>; tantôt l'emplacement actuel de la Bibliothèque municipale, sur la rue Sherbrooke Est entre les rues Beaudry et Montcalm: un emplacement propice «... à cause de sa situation en face du parc La Fontaine et à proximité des voies de tramway...»<sup>113</sup>, mais en même temps jugé impropre étant donné la piètre qualité du sous-sol<sup>114</sup>.

«De la discussion jaillit le chaos»<sup>115</sup>: une ou des bibliothèques municipales?

Est-ce parce que l'obtention d'un consensus est trop ardue ou par esprit de grandeur, toujours est-il qu'au cours des débats Victor Morin émet l'idée de construire non pas une mais plusieurs bibliothèques dans différents endroits de la ville<sup>116</sup>. La Commission de la bibliothé-

que songe aussi à s'allier au *Fraser Institute*, au *Mechanics' Institute* et à la *Natural History Society* pour construire un grand édifice au sein duquel co-habiteraient la Bibliothèque municipale, un musée et les locaux des organismes<sup>117</sup>.

Une partie de ces propositions n'est pas si farfelue, ni dénuée de tout fondement, mais une partie seulement. De fait, il existe déjà une succursale de la Bibliothèque municipale, une succursale qui est en réalité le prolongement d'une bibliothèque qui avait été fondée par Sainte-Cunégonde avant son annexion à la Ville de Montréal, en 1906. Mise sur pied l'année précédente, la «bibliothèque publique et gratuite» était dirigée par l'éminent archiviste judiciaire Édouard-Zéphirin Massicotte<sup>118</sup>.

Mais le projet que caresse Morin est ambitieux, beaucoup plus ambitieux et n'est pas sans rappeler les rêves de grandeur qu'ont chéris certains maires de Montréal au cours de son histoire. Fin novembre 1913, Morin communique avec E.-P. La-chapelle, membre du Bureau des commissaires, avec l'espoir de trouver en lui son émissaire. Il rêve de voir ériger une bibliothèque centrale sur la ferme Fletcher «... qui recevrait les volumes précieux et importants, et serait la bibliothèque d'étude où se rendraient les studieux; elle serait en même temps le point central de distribution pour les bibliothèques de faubourgs qui seraient circulantes et qui se composeraient surtout d'oeuvres de littérature légère.»<sup>119</sup> Tant qu'à elles, les bibliothèques de «faubourgs» seraient installées soit dans les anciens édifices des villes annexées, soit dans des locaux construits à cette fin. Voilà, estime-t-il, la façon de satisfaire à la fois les ambitions de ceux qui veulent une bibliothèque sérieuse, une bibliothèque «d'étude» pour l'élite, et les désirs exprimés par le «peuple» qui recherche dans la lecture un moyen d'évasion et la considère plutôt comme un loisir.

Pour ceux qui s'objectent à la disparition de cette partie du parc du Mont Royal, qui correspond à l'emplacement de la ferme Fletcher, l'échevin préconise que la Ville achète, en outre, des propriétés dans divers quartiers afin de les aménager en parcs et terrains de jeux: «Vous vous rendriez en même temps par ce moyen au désir du public de donner plus de parcs et de terrains de jeux, et vous vous trouveriez pratiquement à distribuer des morceaux du parc Mance sur divers endroits de la ville, où le public pourrait en profiter.» Et face à la future bibliothèque, du côté sud de l'avenue Des Pins, il imagine que soit construit un édifice pour des institutions telles le *Mechanics' Institute* «...qui ferait pendant à la Bibliothèque et qui servirait de musée, de salle pour les expositions et autres fins similaires.» Et pour compléter «... l'oeuvre d'embellissement de l'entrée du parc Mont-Royal à cet endroit... une arche triomphale au-dessus de l'Avenue du Parc, ou autre embellissement qui ferait à l'un des plus beaux parcs du pays une entrée digne de lui.»

Morin est tout de même conscient des difficultés que pose la réalisation d'un tel projet et même de la seule bibliothèque centrale. Dans un premier temps, il suggère donc de s'en tenir à la construction d'une succursale sur le terrain que la Ville possède rue Sherbrooke Est en face du parc La Fontaine. Mais pour satisfaire aussi les «...concitoyens d'autre origine...», il propose de leur accorder un montant d'argent équivalent pour qu'ils établissent une succursale dans la partie ouest de la ville.

Le 20 décembre, Morin et trois autres membres de la Commission de la bibliothèque, composée au total de dix membres, soumettent un rapport minoritaire recommandant «... le choix de l'emplacement suggéré par le Bureau des commissaires... terrain... à l'encoignure des

avenues des Pins et du Parc...»<sup>120</sup>. Y est annexée une requête, dont nous n'avons pu trouver copie, d'environ 2 800 signatures qui appuie cette proposition. Ainsi, la bataille fait à nouveau rage au sein même de la Commission de la bibliothèque et non plus seulement entre le Bureau des commissaires et le Conseil municipal.

Mais comme ce que souhaite Morin, c'est d'abord et avant tout que soit érigée une bibliothèque publique, il semble être prêt à faire plus d'une concession pour que le projet aboutisse. Peut-être aussi qu'à la veille de quitter la vie politique municipale - il ne sollicite pas un nouveau mandat aux élections de 1914<sup>121</sup> - sent-il le projet en péril. Toujours est-il que le 7 janvier 1914, la Commission de la bibliothèque soumet un rapport unanime au Conseil municipal dans lequel elle se dit favorable à l'établissement de la Bibliothèque rue Sherbrooke Est<sup>122</sup>. Elle précise qu'elle a reçu l'assurance de spécialistes qui affirment que la bibliothèque pourra être construite sans problème sur cet emplacement, en dépit même de la mauvaise qualité de son sous-sol, tout simplement en solidifiant davantage les fondations du futur immeuble.

#### *La pose de la pierre angulaire*

Le 6 avril 1914, Médéric Martin est élu maire de Montréal et son entrée à l'Hôtel de Ville s'accompagne d'un net affaiblissement de la position des réformistes<sup>123</sup>. Il a manifestement le champ libre pour mener comme il l'entend le dossier de l'établissement de la Bibliothèque municipale. Le 22 avril, une nouvelle commission de la bibliothèque est formée, dirigée cette fois par le conseiller Eudore Dubeau<sup>124</sup>, celui-là même qui, pour la première fois en janvier 1912, avait émis l'idée que la Bibliothèque soit construite dans l'est face au parc La Fon-

taine<sup>125</sup>. Un suggestion qu'avait écartée dès cette époque l'ancien Bureau des commissaires, le site étant jugé «... trop éloigné du centre des affaires....», dans la partie ouest de la ville.

Dans un premier temps, la nouvelle commission doit étudier la pertinence de construire plusieurs bibliothèques plutôt qu'une seule<sup>126</sup>. Début juin, le Conseil municipal recommande au Bureau des commissaires de se pencher sans tarder sur les moyens à prendre pour construire la Bibliothèque sur la rue Sherbrooke est. Une sous-commission de la Commission de la bibliothèque est en outre nommée pour préparer un règlement pour la future institution. Le 15 juin, le Conseil vote un montant de 250 000\$ pour la construction de la bibliothèque à l'emplacement choisi par le Conseil municipal<sup>127</sup>. La préparation des plans est confiée à l'architecte Eugène Payette, le concepteur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, et la réalisation du bâtiment, à un entrepreneur anglophone<sup>128</sup>.

Lors de la pose de la pierre angulaire de la future institution, le maire Martin est manifestement fier d'être celui par lequel se concrétise finalement la création d'une bibliothèque «... vraiment publique...»; une bibliothèque «... qui appartiendra à tous les contribuables, qui s'y sentiront plus chez eux que dans toute autre.»<sup>129</sup> Il est d'autant plus fier car:

... l'Est de la Ville a été choisi comme site de ce monument. (...) Le site est beau, le quartier calme... le monument embellira l'aspect de cette partie de notre Ville, qui a peut-être été négligée dans le passé. Enfin cette bibliothèque sera plus à la portée de ceux qui font partie de la grande masse des travailleurs, qui pourront, sans bourse déliée, venir prendre ici ce qu'ils auraient peut-être ignoré pour toujours.

### **Conclusion**

Les conclusions que l'on peut tirer de cette histoire des étapes entourant l'avènement d'une bibliothèque municipale à Montréal sont multiples. Il est possible de l'interpréter comme un des épisodes importants de la lutte séculaire entre francophones et anglophones sur la scène politique locale. Il apparaît indéniable, en effet, que ce projet, un temps porté par les élites francophones et anglophones réunies, est devenu plus exclusivement celui des premiers, à partir du moment où Montréal et une partie de sa banlieue ont été dotées de bibliothèques anglophones. Dès lors, les élites francophones ont dû mener pratiquement seules la bataille et ce n'est que lorsque la mairie est devenue une chasse gardée francophone - à partir de 1914 - que le projet de la Bibliothèque s'est enfin concrétisé. En ce sens, le maire Médéric Martin a bien raison de se réjouir de l'ouverture prochaine de la Bibliothèque municipale, sur la rue Sherbrooke est. Outre le prestige personnel qu'il en retire, cette réalisation représente bien une victoire des francophones.

Mais ici, il faut se garder de toute généralisation hâtive, car, comme on l'a vu tout au long de cette étude, les divisions sont nombreuses au sein même du groupe des francophones. Dans un premier temps, seuls les syndicats, les partis ouvriers et certains milieux intellectuels tels la Ligue de l'enseignement, se prononcent en faveur d'une bibliothèque réellement publique, c'est-à-dire ouverte à tous. Plusieurs autres, en effet, favorisent plutôt l'érection d'une bibliothèque d'étude, destinée aux élites. Mais à partir du moment où ces dernières verront leur rêve réalisé, à tout le moins partiellement par l'ouverture de la Bibliothèque Saint-Sulpice, le nombre des opposants au projet d'ouverture d'une telle institution

par les autorités municipales va considérablement diminuer.

Plus fondamentalement, toutefois, c'est parce que cette intervention municipale amène une remise en question du domaine public, que le projet d'ouverture d'une bibliothèque municipale suscite de profondes oppositions. À Montréal, en effet, ce n'est qu'après quelque trente ans de débats, que la ville parvient enfin à se doter, elle aussi, d'une bibliothèque publique: une institution déjà présente dans plusieurs villes canadiennes et américaines depuis longtemps. Cette réalisation s'inscrit dans un contexte où, par l'aménagement de parcs, de terrains de jeux, de bains publics ou le soutien à diverses associations, les administrations municipales s'impliquent de plus en plus dans la vie culturelle urbaine alors en pleine redéfinition. Mais à la différence des promoteurs privés de tout acabit qui en font des activités lucratives, les initiatives des pouvoirs politiques locaux en ces domaines ont une résonance bien particulière. Du point de vue municipal en effet, cela représente une rupture avec les pratiques habituelles. Tout d'abord, il s'agit là d'une intervention nouvelle et inédite en regard des attributions des hôtels de ville. Comme le dit si bien un protagoniste au tournant du siècle, le mandat des municipalités est de s'occuper des égouts, des rues et des incendies. Ne serait-ce que pour cette raison, cette intervention n'a donc rien de «naturel».

Mais c'est aussi parce que ces interventions municipales débouchent sur un nouvel agencement entre espaces public et privé qu'elles bouleversent à ce point. Ainsi, les débats entourant l'ouverture de la bibliothèque municipale provoquent une remise en question du domaine public d'abord sur le plan politique. Le financement de la bibliothèque par les autorités municipales a pour effet

de rendre publique une partie d'un secteur considéré jusque-là comme relevant du privé, c'est-à-dire des initiatives particulières d'individus ou de groupes. À une époque où une bonne partie de l'élite perçoit le vote des toutes premières lois sociales comme autant de fautes graves qui trahissent sa conception libérale du rôle de l'État<sup>130</sup>, il ne saurait être admissible que la culture soit assumée par les pouvoirs publics, fussent-ils municipaux. Finalement, l'avènement de la bibliothèque municipale heurte car elle soulève la question de la laïcisation du secteur de la culture et plus généralement de l'éducation, puissamment revendiqué par l'Église catholique, du moins en milieu francophone. La brèche ainsi créée ouvre la voie à l'expression d'une culture publique permettant la formulation d'une pensée critique, dirigée notamment contre l'Église catholique; une culture publique définie aussi en référence à la diversité, au pluralisme, à l'ouverture.

Ainsi, même si elles soulèvent de multiples d'objections, toutes les discussions entourant la construction de la Bibliothèque municipale sont aussi reliées croyons-nous à cette question fondamentale. Certes à Montréal les débats prennent une coloration particulière à cause de l'importance de l'Église catholique et de la diversité ethnique de la population. Mais il est permis de croire qu'ils ont aussi eu lieu ailleurs. Il reste à examiner le cas d'autres villes pour éclairer davantage le processus complexe de configuration du domaine public et des politiques culturelles municipales dont la bibliothèque constitue une partie.

### Acknowledgement

Cette recherche a été rendue possible grâce à l'octroi d'une bourse postdoctorale de l'Institut national de la recherche scientifique (Université du Québec) en 1993-1994. Qu'il me soit permis de remercier d'abord Jean-Pierre Collin, professeur à

l'INRS-Urbanisation, qui m'a fourni un cadre fort stimulant lors de mon stage postdoctoral et m'a grandement aidée à préciser mes nouvelles pistes de recherche. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à Marcel Lajeunesse, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal et vice-doyen à la planification à la Faculté des arts et sciences, pour sa grande générosité intellectuelle et ses réflexions judicieuses sur la question des bibliothèques publiques. Enfin, je remercie Jean-Claude Robert, professeur au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal, pour l'aide apportée dans la localisation géographique de la Bibliothèque municipale, et les évaluateurs anonymes de la Revue, pour leurs commentaires très constructifs.

1. Y. Lamonde, *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut Canadien de Montréal (1845-1871)*, Montréal, Boréal, 1990.
2. S. Dufresne, «Attractions, curiosités, carnivals d'hiver, expositions agricoles et industrielles: le loisir public à Montréal au XIXe siècle», in J.-R. Brault dir. *Montréal au XIXe siècle. Des gens, des idées, des arts, une ville*, Montréal, Léméac, 1990, 233-267; idem, «Le carnaval d'hiver de Montréal, 1883-1889», *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, XI, 3 (février 1983), 25-45; Y. Lamonde et R. Montpetit, *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919. Un lieu populaire de culture urbaine*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986; R. Montpetit, «Loisir public et société à Montréal au XIXe siècle», *Loisir et société*, 2, 1 (1979), 101-125.
3. M. Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1982; Y. Lamonde, *Gens de parole... op.cit.*, 1990; H. Gagnon, «Divertissement et patriotisme: la genèse des musées d'histoire à Montréal au XIXe siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 48, 3 (hiver 1995), 317-349; Jean Charbonneau, *L'École littéraire de Montréal*, Montréal, Éditions A. Lévesque, 1935; P. Wyczynski, «L'École littéraire de Montréal, origines - évolution - rayonnement», in id. et al., *Archives des lettres canadiennes. Tome II. L'École littéraire de Montréal*, Montréal, Fides, 1972.
4. A. Metcalfe, «The Evolution of Organized Physical Recreation in Montreal, 1840-1895», *Histoire sociale/Social History*, XI, 21 (mai 1978), 144-166; «Le sport au Canada français au XIXe siècle: le cas de Montréal», *Loisir et société*, 6, 1 (1983), 105-120.
5. «Une problématique de culture urbaine: Montréal 1820-1920», *Questions de culture*, 5 (1983), 131-148; idem, «La recherche sur l'histoire socio-culturelle du Québec depuis 1970», *Loisir et société*, 6, 1 (1983), 9-41; J.-C. Robert, «À la recherche d'une culture urbaine québécoise», in G. Bouchard et S. Courville, dir., *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, 199-212; T. Bender, «Metropolitan Life and the Making of Public Culture», in J.H. Mollenkopf ed. *Power, Culture and Place: Essays on New York City*, Russell Sage Foundation, 1988, 261-271; G. Barth, *City People. The Rise of Modern City Culture in 19th-Century America*, New York and Oxford, Oxford University Press, 1980.
6. J. Hassenford, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914)*, Paris, Cercle de la Librairie, 1967, 62-65.
7. E. C. Bour, «The Public Library Movement in Nineteenth-Century Ontario», *Ontario Library Review*, 66, 1 (1982), 1-16; M. Penman, *A Century of Service: Toronto Public Library 1883-1983*, Toronto, Toronto Public Library, 1983, 3.
8. M. Lajeunesse, 1990, 113.
9. Y. Lamonde, *Gens de paroles... op.cit.*, 24-28; idem, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17e-19e siècles)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979.
10. «Une année de lutte», *Canada-Revue*, III, 28 (31 décembre 1892), 434. (C'est la rédaction de la revue qui souligne)
11. Propos de *La Presse* rapportés par M. Lajeunesse, 1982: 213.
12. À ce propos voir P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 48-49; A. Sancton, *Governing the Island of Montreal: Language Differences and Metropolitan Politics*, Berkeley, University of California Press, 1985.
13. Archives de l'Archevêché de Montréal (AAM), *Registre des lettres de Mgr Bruchési*, Tome 2 (18 janvier 1901 - 2 mai 1904), lettre au maire de Montréal et aux échevins, 6 mars 1901.
14. Pour plus de détails sur l'identité des protagonistes de ce débat, voir mon rapport de recherche postdoctorale, *L'administration municipale de Montréal, un agent central dans la constitution d'une culture publique urbaine au tournant du siècle. L'exemple de la fondation de la Bibliothèque municipale de Montréal*, INRS-Urbanisation, 1994.
15. N. Robins, «The Montreal Mechanics' Institute: 1828-1870», *Canadian Library Journal*, 38, 6 (décembre 1978), 378.

16. Y. Lamonde, *Les bibliothèques de collectivités...*, *op.cit.*, 67 et tableau 2, 116.
17. E. C. Moodey, *The Fraser-Hickson Library. An Informal History*, London, Clive Bingley, 1977.
18. «Le programme ouvrier», *La Presse*, 12 octobre 1886, 2; voir aussi l'article «Bibliothèques publique», *Canada-Revue*, II, 9 (septembre 1891), 133, qui rapporte la tenue d'une manifestation ouvrière réclamant l'ouverture de bibliothèques gratuites. Voir également J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, 43, 56.
19. R. Heap, «La Ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, 3 (décembre 1982), 339-373.
20. R. Lemoine, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, 27-31.
21. AAM, dossier 759.112, extrait du quotidien *La Presse*, 8 mars 1907.
22. *La Vérité*, 18 octobre 1902: 2.
23. J.-P. Collin et M. Dagenais, «Évolution des enjeux politiques locaux et des pratiques municipales dans l'île de Montréal, 1840-1950», communication présentée à la Troisième table ronde d'histoire urbaine européenne, Centre de recherches historiques sur la ville, Université de Strasbourg II, 24-25 mars 1995.
24. M. Bellefleur, *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1986; J. Harvey *et al.*, «Le loisir municipal et l'État-Providence», *Recherches sociographiques*, XXX, 1 (1990), 25-44; L. Quesnel, *Les équipements de loisir à Québec de 1940 à 1980*, Université Laval, département de science politique, Laboratoire d'études politiques et administratives, 1985.
25. Tout d'abord, l'«Acte pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts d'artisans», adopté en 1851, va servir de guide pour l'octroi de subventions gouvernementales à ces organismes. Votée en 1856 et s'adressant plus directement aux milieux ruraux, la deuxième loi vise à soutenir l'établissement de bibliothèques de paroisses et de townships. Comme l'explique Yvan Lamonde: «... la loi de 1856 met l'accent sur la dimension civile de la paroisse et inaugure ce long processus vers la responsabilité publique de la bibliothèque... on assiste... à l'apparition des caractères propres, contemporains, de la bibliothèque «publique»: financée par fonds publics, régie par législation publique, ouverte à un public.» Y. Lamonde, *Les bibliothèques de collectivité...*, *op.cit.*, 21, 23.
26. G. Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, Québec, Septentrion, 1994, 148-149.
27. J.-P. Collin et M. Dagenais, *loc. cit.*
28. «Les élites politiques de Montréal: de l'aristocratie à la démocratie», in R. Desrosiers, dir., *Le personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 1972, 117-142. L'article de P.-A. Linteau sur les élites francophones constitue une exception à cet égard: «Rapports de pouvoir et émergence d'une nouvelle élite canadienne-française à Montréal, 1880-1914», *Études canadiennes. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 21, 1 (1986), 163-172.
29. Y. Lamonde, *Gens de parole...*, *op.cit.*, chapitre III.
30. DGDA, Procès verbaux de la Commission de l'hôtel de ville, microfilm, bobine 1, 2 septembre 1880; M. Lajeunesse, *op.cit.*, 198.
31. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 13, 24 mars 1881, copie du rapport soumis à cet effet par la Commission de l'hôtel de ville.
32. E. Moodey, *op.cit.*, 63-64; Y. Lamonde, *Les bibliothèques de collectivité...*, *op.cit.*, 96.
33. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 17, 7 novembre 1892.
34. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 17, 27 février 1893.
35. H. Gagnon, *loc. cit.*, 342-344; V. Morin, *Les Ramezay et leur château*, Montréal, Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal, 1955, 54-55.
36. La pétition est formulée en ces termes: «Attendu que depuis longtemps le public de cette cité réclame l'avantage de posséder une Bibliothèque et un Musée Publics. Vu que le Château de Ramezay est avantageusement situé pour cet objet... Nous, soussignés électeurs de la Cité de Montréal, vous prions... en faire l'acquisition pour le conserver et en même temps le dédier à l'établissement d'une Bibliothèque et d'un Musée publics.» DGDA, Fonds du Conseil municipal et du Comité exécutif (Dossiers), microfilm, bobine 17, 2e série, no 343-2, «Requête demandant que le CHATEAU DE RAMEZAY soit acheté pour être converti en BIBLIOTHEQUE ET MUSÉE PUBLICS», 23 octobre 1893.
37. DGDA, *Ibid.*, Copie de la résolution adoptée par l'Assemblée législative du Québec, 30 décembre 1893.
38. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 17, 2e série, no 343-2, novembre 1894.
39. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 18, 22 avril 1895.
40. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 17, 2e série, no 343-2, 27 juin 1898. Le Château devient finalement la propriété de la Société en 1929, V. Morin, *Les Ramezay...*, *op.cit.*, 59.
41. Sur la Commission: DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 20, 12 février 1900; sur Préfontaine, Marsolais, *et al.*, *Histoire des maires de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1993, 172-177.
42. M. Lajeunesse, *op.cit.*, 201.
43. AAM, *Registre des lettres de Mgr Bruchési*, Tome 2 (18 janvier 1901-2 mai 1904), Paul Bruchési au maire de Montréal et aux échevins, 6 mars 1901.
44. *Ibid.*
45. T. Jolivet, «À propos de bibliothèques publiques», *La Nouvelle-France*, 1, 12 (décembre 1902), 560-563; «Les bibliothèques Carnegie», *La Vérité*, 21 juin 1902, 3.
46. «Les conseils municipaux... ont une autre mission à remplir. Les questions d'éducation et d'instruction publique ne sont point de leur compétence, elles relèvent exclusivement des pères de famille représentés par des commissions scolaires, de l'Église et du pouvoir civil... est-il dans les attributions des conseils municipaux de prélever... (des) contributions, pour le but très noble d'ailleurs de favoriser le développement de l'instruction et de la culture intellectuelle? Il y a dans nos lois un mode prévu de perception des impôts et contributions pour les fins d'éducation et d'instruction publique.» *Loc. cit.*, 566-567.
47. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 21, 12 août 1901; Dossiers, microfilm, bobine 27, 2e série, no 964, chronologie sur la Bibliothèque municipale de Montréal établie par les archives municipales en juillet 1943.
48. DGDA, Rapports de la Commission des finances, ADM9-1, microfilm, bobine 13, 21 mai 1901.
49. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 21, 26 mai 1902.
50. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 27, 2e série, no 964, rapport de la Commission des finances, 27 juin 1902.



## *Vie culturelle et pouvoirs publics locaux*

51. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 21; Règlement no 291, «Règlement concernant l'établissement et l'entretien d'une bibliothèque publique et gratuite».
52. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 21, 6 août 1902.
53. DGDA, Règlement no 291, *op.cit.*, section 2.
54. DGDA, Procès verbaux de la Commission de la bibliothèque, 28 novembre 1902.
55. DGDA, Rapport de la Commission des finances, ADM9-1, microfilm, bobine 13, 9 janvier 1903.
56. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 27, 2e série, no 964-01, rapport de la Commission des marchés, 28 janvier 1903.
57. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 22, 29 janvier 1903; Dossiers, bobine 27, 2e série, no 964-01, lettre du secrétaire de l'Association, 14 février 1903.
58. DGDA, Procès verbaux de la Commission de la bibliothèque, 27 février 1903.
59. DGDA, *Idem*, 28 mars 1903.
60. AAM, Dossier 759.112, Mgr Bruchési à Hormisdas Laporte, 3 février 1903.
61. E. Moodey, *op.cit.*, 94-97.
62. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 27, 2e série, no 964, chronologie sur la Bibliothèque municipale *op.cit.*
63. DGDA, Procès verbaux de la Commission de la Bibliothèque municipale, 30 mai 1903, copie de la résolution soumise par la Chambre de commerce de Montréal.
64. DGDA, *Idem*, 16 juin, 1903; Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 22, 29 juin 1903.
65. DGDA, Procès verbaux de la Commission de la bibliothèque, juillet à septembre 1903.
66. DGDA, *Idem*, rapport de la bibliothécaire, 21 mars 1905.
67. M. Lajeunesse, *op.cit.*, 209.
68. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 2, 41 (13 novembre 1905), 1222.
69. En juin de l'année suivante, l'Association Symphonique d'Amateurs de Montréal demande qu'une section consacrée à la musique soit ajoutée, ce que s'empresse également d'accepter la Commission de la bibliothèque. De même, l'École littéraire de Montréal ne manque pas d'exercer une certaine influence dans le choix des acquisitions, avant d'intervenir plus directement pour demander à l'administration montréalaise de construire un édifice expressément destiné à la Bibliothèque. DGDA, Procès verbaux de la Commission de l'hôtel de ville, microfilm, bobine 1, 20 mars 1907; (Chabot, 1963: 32).
70. A. Lévesque, «Journaliste au masculin: Eva Circé-Côté (1871-1949)», in É. Tardy, *et al.*, dir., *Les Bâtisseuses de la Cité*, Montréal, ACFAS, 1992, 87-96. Dans son ouvrage, Marcel Lajeunesse pense que la mise à pied d'Eva Circé, en juin 1909, est à relier aux critiques dont elle fait l'objet de la part des milieux conservateurs. Rien dans son dossier d'employée, cependant, n'éclaire cet aspect de sa carrière, si ce n'est qu'elle est effectivement destituée en juin, mais réembauchée au début du mois d'août suivant. En outre, elle est reléguée au rang d'assistante-bibliothécaire en octobre, à l'occasion de l'embauche de Frédéric Villeneuve au poste de bibliothécaire en chef: DGDA, dossier personnel de Frédéric Villeneuve.
71. M. Lajeunesse, *op.cit.*, 211.
72. AAM, dossier 759.112, Paul Bruchési aux membres du Comité de la Bibliothèque civique, 18 février 1907.
73. DGDA, Procès verbaux de la Commission de l'hôtel de ville, microfilm, bobine 1, 7 mars 1907.
74. DGDA, *Idem*, 13 mars 1907.
75. DGDA, *Idem*, assemblée ajournée du 17 avril 1907.
76. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 4, 13 (29 avril 1907).
77. «Par l'article 300 paragraphe 109 de la charte, tel que remplacé par l'article 22 du Statut 3 Ed. VII, ch.62 (1903), qui autorise la Cité à adopter un règlement pour contribuer à l'établissement et au maintien de bibliothèques, salles de lecture et musées publics pour des fins historiques, littéraires, artistiques ou scientifiques.»: DGDA, *Gazette municipale*, 4, 20 (17 juin 1907), 359.
78. DGDA, *Idem*, 361.
79. DGDA, *Idem*, 370; 4, 22 (1er juillet 1907), «Rapport de la Commission instituée pour s'enquérir des conditions d'établissement de la 'Bibliothèque Technique dite Civique'», 405-406.
80. Celui-là même qui a fait voter la loi de 1890 transférant la responsabilité des bibliothèques publiques aux municipalités. Voir note 23.
81. Pour les copies de ces deux projets de règlements: AAM, dossier 759.112.
82. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 24, 20 décembre 1907, 13 janvier, 21 février 1908, etc.
83. « Comme c'est là une question complexe et qui intéresse la morale et la religion je désirerais me trouver ici quand elle sera discutée. Je me permets... de compter sur votre aide efficace pour cette question que je considère comme très importante.» AAM, Dossier 759.112, lettre au maire Louis Payette, 19 août 1908.
84. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 24, 10 novembre 1908.
85. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 14, 2e série, no 89, article de *La Presse*, 17 novembre 1909.
86. M. Lajeunesse, *op.cit.*, 214.
87. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 14, 2e série, no 89, 3 décembre 1909.
88. Pour un aperçu rapide de cette question, voir M. Dagenais, *La démocratie à Montréal. De 1830 à nos jours*, Montréal, Ville de Montréal, 24-25.
89. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 14, 2e série, no 89, rapport de la Commission des finances, 12 janvier 1910.
90. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 26, 21 janvier 1910.
91. M. Lajeunesse, *op.cit.*, 214.
92. M. Lajeunesse, «Les bibliothèques québécoises: les avatars de leur rôle social à travers les âges», in *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1981, 68.
93. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 26, 20 janvier 1910, 7 mars, 11 avril 1911, etc.
94. Ainsi le discours inaugural du maire Guérin ne fait nullement mention de la nécessité d'ériger une bibliothèque municipale, ce qui donne à penser que le projet n'est pas jugé prioritaire par les nouveaux élus. DGDA, *Rapport annuel du greffier*, discours inaugural du maire, 1910.
95. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 14, 2e série, no 89, procès verbal du Bureau des commissaires, 17 mars 1910.
96. Propos de l'historien R. Rumilly rapportés par M. Lajeunesse, «Les bibliothèques québécoises...», *loc. cit.*, 67. L'imposante Bibliothèque Saint-Sulpice est officiellement inaugurée en septembre 1915. Voir J.-R.

- Lassonde, *La Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1986, 51-53 et 101-105.
97. «La question... est de la plus grande importance dans une ville comme Montréal, où certains quartiers n'ont pas un espace libre nécessaire.» DGDA, *Rapport annuel du Bureau des commissaires*, 1910. Voir également les quelques pages concernant la Commission métropolitaine des parcs, fondée en 1910 au début du mandat des réformistes dans J. Léveillé *et al.*, «Évolution de la législation relative à l'espace urbain» in A. Lajoie *et al.*, dir., *Droit et société urbaine au Québec*, Montréal, Éditions Thémis, 1986, 62-65.
98. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 7, 46 (19 décembre 1910), 751.
99. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 26, 21 novembre 1910.
100. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, *loc.cit.*
101. D'une durée de cinq ans, le bail stipule que seuls les coûts de l'éclairage des salles et du chauffage seront à la charge de la Ville. Il est définitivement approuvé le 21 avril par le Bureau des commissaires et entre en vigueur le premier mai: DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 8, 12 (24 avril 1911), procès verbal du Bureau des commissaires, 25 mars 1911, 252; *Idem*, 8, 15 (15 mai 1911), 317.
102. R. Morin, *Un bourgeois d'une époque révolue: Victor Morin notaire 1865-1960*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, 108-109.
103. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, procès verbal du Conseil municipal, 19 mars 1912.
104. DGDA, *Gazette municipale*, 9, 10 (8 avril 1912), procès verbal du Conseil municipal, 1er avril 1912, 252.
105. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 28, 13 janvier 1913.
106. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, rapport de la Commission de la bibliothèque, 4 avril 1912.
107. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 9, 29 (19 août 1912), 725.
108. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 28, 3 juillet 1912.
109. Pour plus de détails sur ces litiges est-ouest qui recourent jusqu'à un certain point les luttes politiques entre réformistes et populistes, voir P.-A. Linteau, *loc. cit.*; M. Gauvin, «The Reformer and the Machine: Montreal Civic Politics from Raymond Prefontaine to Médéric Martin», *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 13,2 (été 1978), 16-26; M. Dagenais, *op.cit.*
110. DGDA, Dossiers historiques D351.11-1, microfilm, bobine 117, extrait du journal *Le nationaliste*, 12 octobre 1913; Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, texte de la pétition envoyée au Conseil municipal, septembre 1913.
111. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 9, 52 (31 décembre 1912), procès verbal du Bureau des commissaires, 24 décembre 1912, 1296.
112. DGDA, *Idem*, 10, 8 (22 février 1913), Rapport de la Commission de la bibliothèque, 18 février 1913, 167.
113. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, Rapport de la Commission spéciale de la bibliothèque, 9 novembre 1913.
114. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 28, 24 février 1913; *Gazette municipale de Montréal*, 10, 38 (20 septembre 1913), procès verbal du Bureau des commissaires, 12 septembre 1913, 350.
115. DGDA, *Idem*, titre emprunté à celui d'un article publié dans *Le nationaliste*, 20 avril 1913.
116. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 28, 24 février 1913.
117. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 10, 11 (15 mars 1913), procès verbal de la Commission de la bibliothèque, 6 mars 1913, 220.
118. DGDA, Procès verbaux de la Commission de la bibliothèque municipale de Montréal, rapport de la sous-commission de la Bibliothèque de Sainte-Cunégonde, 1er mai 1906. Par ailleurs, à la suite de l'annexion de Ville Saint-Louis, deux conseillers suggèrent d'aménager une succursale de la Bibliothèque municipale pour les habitants du nouveau quartier, dans la grande salle de l'ancien hôtel de ville de la municipalité, mais après avoir transitée par le Bureau des commissaires, la proposition atterrit sur le bureau de la Commission de la bibliothèque et demeure lettre morte. DGDA, *Idem*, bobine 29, 29 décembre 1913 et 12 janvier 1914.
119. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, mémoire de Victor Morin, 25 novembre 1913.
120. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880.
121. R. Morin, *op.cit.*, 114.
122. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 11, 3(17 janvier 1917), 7 janvier 1914, 36.
123. M. Dagenais, *Dynamiques d'une bureaucratie. L'administration municipale de Montréal et ses fonctionnaires, 1900-1945*, thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 1992, 73-74.
124. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 29, 22 avril 1914.
125. DGDA, *Gazette municipale de Montréal*, 9, 6 (11 mars 1912), procès verbal du Bureau des commissaires, 16 janvier 1912, 122.
126. DGDA, Procès verbaux du Conseil municipal, microfilm, bobine 29, 27 avril 1914.
127. DGDA, Dossiers, microfilm, bobine 40, 2e série, no 2880, procès verbal du Conseil municipal, 15 juin 1914.
128. DGDA, Dossiers historiques, D351.11-1, bobine 117, procès verbal du Bureau des commissaires, 16 avril 1915.
129. DGDA, *Idem*, Extraits du discours prononcé par Médéric Martin, rapporté par le journal *Le Réveil*, 22 novembre 1915.
130. J.-M. Fecteau, «Prolégomènes à une étude historique des rapports entre l'État et le droit dans la société québécoise de la fin du XVIIIe siècle à la crise de 1929», *Sociologie et sociétés*, XVIII, 1 (avril 1986), 135-136.